Lycée international français Victor HUGO
Projet d'évaluation 2026-2027

Depuis la session 2022 du baccalauréat, pour les candidats scolaires, les enseignements des classes de première et de terminale font l'objet, soit d'épreuves terminales à hauteur de 60%, soit d'évaluations par contrôle continu à hauteur de 40%. Un même enseignement ne peut être évalué de deux manières différentes : il relève soit d'une épreuve terminale, soit du contrôle continu.

L'évaluation des élèves en contrôle continu implique, pour respecter le principe d'équité des élèves dans l'information sur les modalités de cette évaluation, de mettre en place un projet d'évaluation. Inscrit dans le cadre national règlementaire et pédagogique, ce projet d'évaluation permet de garantir la valeur du diplôme, l'égalité de traitement des élèves d'un même établissement au regard de l'examen du baccalauréat et de la procédure Parcoursup. Il participe du dialogue avec les familles.

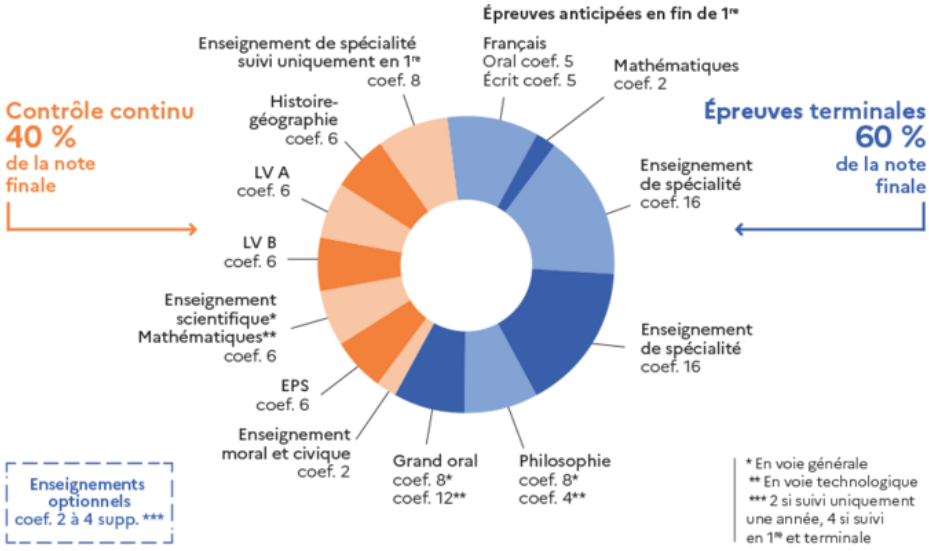
La mise en place, dans chaque établissement, du projet d'évaluation est aussi une opportunité donnée aux équipes pédagogiques de mener un travail collectif et collégial, sous le pilotage du chef d'établissement, avec l'appui des corps d'inspection en académie et des EF2D au niveau de la zone Maroc pour une culture commune de l'évaluation.

Ce projet ne s'applique qu'au lycée et au cycle terminal notamment.

Les objectifs poursuivis *:*

- Formalisation d'un projet commun d'évaluation qui explicite les priorités et principes adoptés pour que l'évaluation contribue aux mieux à la réussite de chaque élève et permette de le placer dans un dynamique de progrès et de confiance ;
- Mise en place d'un calendrier des évaluations sommatives ;
- Définition et organisation des autres modalités d'évaluation.

LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALAURÉAT



Les grands principes

- **Chaque élève doit savoir sur quoi il sera évalué, connaitre et comprendre les attendus et critères d'évaluation**.

- L'évaluation est l'occasion d'un **retour informé** des élèves. **Le temps dédié à la correction doit permettre à chaque élève de progresser dans la compréhension des attendus et des apprentissages**. Toute note est accompagnée d'appréciations explicites. Les commentaires portés sur la copie permettent d'expliciter le niveau atteint pour les compétences travaillées.

- **Les règles de prise en compte des évaluations sont claires et édictées aux élèves en amont des évaluations**. Elles sont partagées entre les enseignants de manière à éviter toute contestation.

- Les professeurs veillent à ce que l'évaluation soit sereine puisque toujours mise au service des progrès des élèves et non vécue comme une succession de situations stressantes.

- La réflexion collective doit **garantir une évaluation équitable entre les élèves**, conforme aux attendus et formatrice pour les élèves.

- Les enseignants déterminent les évaluations qui seront à visée certificative et à visée classante dans le cadre des processus d'affectation dans le supérieur et qui, coefficientées, constituent la moyenne trimestrielle des évaluations reportés sur le bilan périodique.

- Les moyennes portées sur le bulletin se doivent d'être représentative du niveau de l'élève.

Les différents types d'évaluation et leurs objectifs

- **Des évaluations aux objectifs clairement définis :** différentes modalités, compétences évaluées, poids dans le calcul de la moyennes …
- **Les évaluations diagnostiques** ont pour objet de connaitre le niveau de maitrise des connaissances, des compétences ou des capacités tant pour informer l'élève sur son niveau que pour informer le professeur sur les besoins des élèves, aussi au début de l'année scolaire qu'au début d'une nouvelle séquence d'apprentissage. Elles permettent aussi de différencier les parcours d'apprentissage.
- **Les évaluations formatives** prennent leur place en cours **d'apprentissage.** Elles permettent à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations explicites et régulières du professeur pour progresser.
- **Les évaluations sommatives** attestent un niveau de maitrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situent au terme d'un temps d'apprentissage spécifique

 Elles sont régulières et leur calendrier est fixé en amont (cf. *infra*).
- **LVE, compétences évaluées :** compréhension orale (CO), compréhension écrite (CE), production orale en continu (POC), production orale en interactivité (POI), production écrite (PE)

La pondération des différents types d'évaluation constituant la moyenne périodique

Afin de garantir des moyennes périodique et annuelle représentatives du niveau de l'élève, la pondération (coefficients) diffère en fonction des types d'évaluation. En effet, toutes les évaluations réalisées en classe n'ont pas le même coefficient :

- les évaluations à coefficient zéro qui ne sont pas comptabilisées dans la moyenne périodique telles que les évaluations diagnostiques ou certaines évaluations formatives ;
- les évaluations à coefficient intermédiaire formatives ou sommatives qui concernent des paliers d'acquisition des apprentissages ;
- les évaluations à fort coefficient que sont les évaluations sommatives périodiques (évaluations de fin de trimestre ou de fin de semestre, par exemple).

Les travaux réalisés hors de la classe relèvent des évaluations à coefficient zéro ou à coefficient intermédiaire. Chaque discipline en fixe le cadre et les modalités.

Toutefois, le **poids de l'ensemble des évaluations à coefficient intermédiaire dans la moyenne de l'élève ne peut excéder le poids des évaluations sommatives périodiques**.

Chaque discipline indique le nombre d'évaluations sommatives nécessaire à la constitution d'une moyenne représentative, notamment le nombre d'évaluations périodiques et leurs coefficients

Les travaux individuels ou collectifs en classe ou hors la classe qui font l'objet d'une évaluation et qui ne sont pas rendus par l'élève peuvent être comptabilisés par la note « zéro ».

La fréquence des évaluations et les évaluations communes

- **Égalité de traitement au sein d'une même discipline** : nombre de notes minimum pour la prise en compte pour le baccalauréat et critères d'évaluation ;
- **Un nombre raisonnable de notes doit constituer une moyenne significative** ;
- **Épreuves communes** : trois périodes communes d'évaluations en première en HG-Langues Vivantes-enseignement scientifique et mathématiques (STMG uniquement) et seulement deux en terminale pour ne pas surcharger les élèves sur la fin de l'année ;
- **Cycle terminal** : deux évaluations sommatives au minimum par trimestre dont celle de la période commune d'évaluation en plus de 2 à 3 **évaluations formatives** par trimestre. Chaque équipe disciplinaire peut affiner ces nombres en fonction de ses spécificités propres.

L'harmonisation des pratiques d'évaluation

- **Travail en équipe** sur les attendus des évaluations réalisées lors des périodes et construction de critères d'évaluation harmonisés.
- **Progressions communes** par discipline.
- Organisation trimestrielle au lycée.

Par ailleurs, chaque discipline indiquera dans sa partie propre quelle politique elle entend mettre en œuvre en termes d'arrondi de moyennes : arrondi au dixième, au demi-point le plus proche, au demi-point immédiatement supérieur, etc.

La place de l'IA dans les évaluations

L'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle générative dans le cadre d'un travail évalué n'est autorisée que sur indication explicite de l'enseignant, qui en précise le périmètre et les conditions. Toute utilisation non autorisée, dissimulée ou se substituant au travail personnel de l'élève constitue une fraude.
Les travaux réalisés hors de la classe pour lesquels l'usage de l'intelligence artificielle ne peut être raisonnablement contrôlé ne peuvent, à eux seuls, avoir une valeur certificative. Ils sont affectés d'un coefficient zéro ou d'un coefficient intermédiaire et doivent, si nécessaire, être complétés par une production personnelle réalisée en classe, une présentation orale ou un entretien permettant de vérifier la maîtrise effective des connaissances et compétences.
Lorsque l'utilisation de l'IA est autorisée, l'élève doit la déclarer, identifier l'outil utilisé, conserver les principales requêtes formulées et être capable d'expliquer, de vérifier et de justifier la production remise. L'évaluation porte prioritairement sur le travail d'appropriation, l'exactitude, la démarche, l'esprit critique et la maîtrise personnelle des contenus.

La communication autour des évaluations

Pour éviter que le contrôle continu ne soit source de contentieux avec les familles, il importe de donner l'information la plus claire possible aux élèves et à leur famille sur les modalités d'évaluations, de rattrapage et de prise en compte de chaque note.

- **Les objectifs d'apprentissage de la séquence doivent être visibles, explicités aux élèves et compris :** les objectifs des évaluations seront ainsi communiqués en amont, les outils utilisés, les contenus, la temporalité des apprentissages et leur poids dans le calcul de la moyenne.

- **Le calendrier et la fréquence aux évaluations** : mise en place d'un calendrier pour les devoirs communs. Calendrier pour les autres modalités d'évaluation.

- **Les modalités de rattrapage des devoirs** : communication en amont précisant aux élèves les modalités

- L'évaluation est l'occasion d'un retour informé aux élèves. Le temps dédié à la correction doit permettre à chaque élève de progresser dans la compréhension des attendus de dans ses apprentissages.

A ce titre, la saisie des notes sur pronote doit prendre en compte un **décalage entre le rendu des évaluations aux élèves et l'affichage de la note sur l'espace parents** afin d'éviter que les familles n'apprennent les notes avant les élèves.

La représentativité des moyennes

Les moyennes portées sur les bulletins trimestriels se doivent d'être représentatives. Cette représentativité des moyennes dépend :

- de la prise en compte d'une **pluralité de situations d'évaluation** tant en nombre (au moins trois) qu'en diversité des compétences évaluées ;
- de la variété des modalités et des situations qui évaluent des connaissances, des compétences et des capacités différentes et complémentaires, précisément associées au programme ayant été enseigné ;
- du choix de coefficients adaptés donnés à chacune de ces évaluations.

Absences - Epreuve de rattrapage et épreuve de remplacement

Les absences et retards ponctuels

Un élève retardataire peut intégrer la salle de classe mais son temps de composition n'est pas allongé. Le retard est signalé à la vie scolaire et comptabilisé dans les éléments d'appréciation d'assiduité.

Tout élève absent à un devoir doit justifier son absence dès son retour, auprès de la vie scolaire.
Le professeur peut, s'il le juge nécessaire, et même si l'absence est justifiée, faire composer l'élève dès son retour en classe sur le temps scolaire à la vie scolaire ou dans la classe, sans l'avertir.

L'absence à une évaluation, même sans motif valable, ne peut se traduire par un zéro qui est une note d'évaluation et qui ne peut donc être utilisée avec une visée de sanction disciplinaire.

Evaluation de rattrapage

Dans le cas d'une moyenne périodique jugée non représentative par l'enseignant à cause de l'absence de certaines notes, une évaluation de rattrapage peut être organisée. La partie disciplinaire en indique les modalités.

Evaluation de remplacement

« Si malgré les évaluations de rattrapage proposées par l'enseignant, une ou des moyennes périodiques sont considérées par le conseil de classe comme ne permettant pas la constitution d'une moyenne annuelle représentative, y compris pour des absences dûment justifiées, alors l'élève est convoqué à une « évaluation de remplacement » avant la fin de l'année scolaire. La note obtenue par l'élève à cette évaluation de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne annuelle. Dans le livret scolaire, la mention « EA » est indiquée dans la moyenne périodique et annuelle afin que le jury du baccalauréat puisse savoir que la note retenue n'est pas issue d'une moyenne annuelle mais d'une évaluation de remplacement. » B.O du 28 aout 2025

Cette évaluation ponctuelle, réalisée en fin d'année, prend le format de l'épreuve prévue pour les candidats individuels.

La note obtenue par l'élève à cette évaluation de remplacement est saisie directement dans Cyclades. En cas d'absence justifiée à une évaluation de remplacement, l'élève est à nouveau convoqué par son chef d'établissement dans les limites du calendrier de la session d'examen.

Lorsque la convocation aux évaluations de remplacement n'a pas permis l'attribution d'une note à un élève, soit en raison d'une absence non justifiée, soit en raison d'absences justifiées mais répétées, alors la note zéro est attribuée dans cet enseignement.

Tentative de fraude

Dans le cadre de la prévention de la fraude, les montres et autres appareils connectés sont interdits. L'enseignant peut demander à éteindre les téléphones portables et appareils connectés, à les placer dans les sacs, à mettre les sacs au fond de la classe, à vider les trousses, à interdire tout échange de matériel. Il peut également placer les élèves dans la salle, les feuille de brouillon peuvent être montrées à l'enseignant à sa demande.

La gestion des fraudes relève de la **responsabilité des enseignants** qui sont maitres de l'évaluation qui relève de leur compétence exclusive. Il peut décider de convoquer l'élève à une nouvelle épreuve, d'adapter son évaluation ou d'attribuer la note « zéro » à l'épreuve. Dans tous les cas la fraude fera l'objet d'un rapport et **pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire** conformément au règlement intérieur de l'établissement (articles 2.10 et 3.13)

PROJET D'ÉVALUATION 2026-2027

DÉTAIL PAR DISCIPLINES

ANGLAIS

I. LES OBJECTIFS ET CONTENUS DES TYPES D' ÉVALUATIONS MIS EN PLACE

Nos objectifs, contenus et critères d'évaluation sont établis à partir des attendus du CECRL et des programmes de chaque niveau du secondaire.

1) CONTENUS ET OBJECTIFS DES ÉVALUATIONS COLLÈGE ET EN LYCÉE

==>Les compétences du CECRL évaluées sont les suivantes :

CO : Compréhension orale

CE : Compréhension écrite

PO : Production orale (POC : Production orale en continu / POI : Production orale en interactivité) PE

: Production écrite

==>Aux compétences du CECRL s'ajoute :

CLC : Compétence linguistique et/ou culturelle ET la compétence de médiation

En cycle terminal il y aura 3 devoirs sur table l'année de 1ère et deux devoirs sur table l'année de terminale.

Ces évaluations seront communes c'est à dire élaborées sur des critères communs avec des évaluations qui répondront à des attendus et des grilles communes qui respecteront les choix des langues vivantes des élèves pour le bac : LVA ou LVB. Ces devoirs sur table se déroulent à des périodes précises (périodes de deux semaines) mais ne seront plus des devoirs communs.

Les devoirs sur table concernent les compétences écrites (CO/CE/PE)

Les évaluations de PO (POC/POI) et de CLC s'y ajoutent pour constituer les moyennes.

Les coefficients des devoirs sur table seront de 2 dans toutes les classes.

COMPÉTENCE ÉVALUÉE EN PÉRIODE 1 EN 1ère	OBJECTIF	CRITÈRES D'ÉVALUATION
CO	évaluer la capacité des élèves à comprendre un message dans la langue cible	Barème élaboré par l'equipe

COMPÉTENCE ÉVALUÉE EN PÉRIODE 2 EN 1 ère	OBJECTIF	CRITÈRES D'ÉVALUATION
CE	évaluer la capacité des élèves à comprendre un message dans la langue cible	Barème élaboré par l'equipe

COMPÉTENCE ÉVALUÉE EN PÉRIODE 3 EN 1 ère	OBJECTIF	CRITÈRES D'ÉVALUATION
PE	évaluer la capacité des élèves à s'exprimer à l' écrit sur un sujet	Barème élaboré par l'equipe

COMPÉTENCES ÉVALUÉES EN PÉRIODE 1 EN TERMINALE	OBJECTIF	CRITÈRES D'ÉVALUATION
PE	évaluer la capacité des élèves à produire un message dans la langue cible	Barème élaboré par l'equipe

COMPÉTENCE ÉVALUÉE EN PÉRIODE 2 EN TERMINALE	OBJECTIF	CRITÈRES D'ÉVALUATION
CE	évaluer la capacité des élèves à comprendre un message dans la langue cible	Barème élaboré par l'equipe

2) MODALITÉS DES ÉVALUATIONS FORMATIVES ET SOMMATIVES A TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT (COLLÈGE ET LYCÉE)

- Les évaluations formatives et sommatives seront faites en classe au libre choix du professeur et également pendant les périodes communes. (Pour le cycle terminal)
- Leur contenu est laissé à la libre appréciation des professeurs en fonction de leurs classes et de leurs progressions qui sont communes et adossées aux programmes de l'Education nationale.
- Les évaluations sommatives sont organisées suite aux évaluations formatives qui permettent aux élèves de se familiariser avec le format des épreuves ainsi que les critères d'évaluation et de notation. Notre objectif étant de placer chacun de nos élèves en situation de réussite et de mettre l'accent sur la progression vers la maîtrise de compétences plutôt que sur la performance dans la réussite d'une tâche et sur la note.
- Les objectifs, critères et modalités sont clairement annoncés en amont de chaque évaluation.
- Les élèves à besoins particuliers sont pris en compte dans le cadre des évaluations formatives et sommatives en fonction des dispositifs aménagés pour eux.

- Les évaluations formatives et sommatives pour toutes les compétences en première et terminale entrent dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat.
 Les supports utilisés par les professeurs pour les évaluations sur périodes communes ne seront pas forcément identiques mais les compétences évaluées et critères d'évaluations sont les mêmes. Les sujets sont tirés de la banque de données officielle.

3) PROTOCOLE DE REMPLACEMENT DE DEVOIR EN CAS D'ABSENCE EN COLLÈGE ET LYCÉE

L'élève absent (absence justifiée) à une évaluation qui a eu lieu en classe sera, à la libre appréciation du professeur, évalué à son retour en classe.

L'élève absent doit donc avoir rattrapé et appris ses cours conformément au règlement intérieur.

4) CRITÈRES DE REPRÉSENTATIVITÉ DE LA MOYENNE DE LA SIXIÈME À LA SECONDE

- Chaque élève devra avoir réalisé au moins 3 évaluations représentatives du trimestre.
- Tout plagiat sera sanctionné. (Voir règlement intérieur)

5) SEUIL DE REPRÉSENTATIVITÉ DE LA MOYENNE EN CYCLE TERMINAL

- Chaque élève du cycle terminal devra avoir réalisé au moins 2 des évaluations représentatives du trimestre.
 En dessous, nous considérons que la moyenne de l'élève n'est pas représentative pour le baccalauréat. (CF : Bulletin officiel N°30 du 29 juillet 2021, section 2C, 2E)
- Tout plagiat sera sanctionné. (Voir règlement intérieur)

6) L' ATTESTATION DE COMPÉTENCES DU LIVRET SCOLAIRE EN FIN DE TERMINALE

- L'attestation de niveau de compétences est complétée dans le livret scolaire pour tous les élèves du cycle terminal en fonction du contrôle continu

II TYPES D'EVALUATIONS ET COEFFICIENTS EN COLLEGE ET AU LYCEE

Nombre d'évaluations : 3 évaluations minimum par trimestre dont 1 sommative

1. Évaluations diagnostiques (coeff 0 ou rien)

Test de rentrée (compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite, lexique/grammaire)

Évaluation de début de séquence (repérage des acquis et besoins)

2. Évaluations formatives en classe(suivi et progression) coeff de 0,25 à 1

Participation orale en continu (interventions spontanées, échanges en classe)

Lecture

Activités de compréhension (écoutes courtes, lectures guidées, questions rapides)

Mini-productions écrites régulières (résumés, paragraphes argumentés, synthèses courtes)

Mini productions orales régulières (breaking news, saynètes, récitations ,...)

Exercices de grammaire/vocabulaire intégrés aux séquences

Travaux de groupe (jeux de rôle, débats, mises en situation)

Carnet de vocabulaire / cahier d'erreurs / portfolio (auto-évaluation)

3. Évaluations sommatives en classe (certificatives)coeff 2

Compréhension écrite : analyse de texte, questionnaire, synthèse

Compréhension orale : prise de notes, QCM, restitution

Expression écrite : essai argumenté, compte rendu, commentaire, creative writing

Expression orale en continu : exposés, présentations individuelles ou en binôme

Interaction orale : débats, dialogues, simulations (ex. entretien, négociation)

Évaluations type examen : devoirs communs

4. Évaluations spécifiques :

ETLV : présentation orale avec lexique disciplinaire coeff entre 4 et 6 en Terminale

DNL : présentation orale avec lexique disciplinaire coeff entre 1 et 2

LLCE : analyse littéraire, commentaire comparatif, exposé thématique, synthèse, traduction, présentations orales coeff entre 1 à 4

Grand Oral blanc(préparation) : entraînements ciblés à l'oral long et à la soutenance coeff 2

BFI - ACL/LVB Section américaine : analyse littéraire (programme limitatif étudié sur 2 ans), commentaire (prose ou poésie) et essai coeff entre 1 à 10 (examen "blanc"), exposés thématiques, présentations orales coeff entre 1 à 5 (selon progression), entraînements ciblés à l'examen oral final coeff 10 (examen "blanc")

5. Évaluations créatives / projets (coeff de 0,5 à 1,5)

Podcasts, vidéos, affiches, portfolios numériques

Jeux de rôle (job interview, débats citoyens, simulations)

Projets interdisciplinaires

ARABE

1. Principes et finalités de l'évaluation dans la discipline

• Objectifs poursuivis : accompagner les progrès, valoriser la régularité, assurer la lisibilité des critères.
• Références : BO n°32
• Articulation avec le projet commun d'évaluation du lycée.

2. Typologie des évaluations et objectifs

Type d'évaluation	Objectif principal	Moment / fréquence	Coefficient	Observations
Diagnostique	Identifier les acquis et besoins	Début d'année / séquence	0	Non prise en compte dans la moyenne
Formative	Aider à progresser, réguler les apprentissages	Continue	2 à 3.	Feedback explicite
Sommative	Attester un niveau de maîtrise	2 à 3 par trimestre	2 à 3	Notes certificatives (Bac)

3. Pondération et représentativité de la moyenne

• Nombre minimal d'évaluations représentatives par période :2
• Répartition indicative des coefficients : la somme des évaluations sommatives doit être supérieur á la somme des évaluations formatives.
• Conditions pour considérer une moyenne comme représentative : l'élève doit passer 75 %de l'ensemble des évaluations.

4. Modalités de rattrapage et d'évaluation de remplacement

• Absence justifiée ou absence non justifiée : l'élève doit passer les évaluations comportant les mêmes compétences que leurs amis.
• Moyenne non représentative : évaluation de rattrapage á la fin du trimestre ou évaluation de remplacement en fin d'année.

5. Communication et transparence de l'évaluation

• Communication des critères aux élèves et familles (Pronote, livret de rentrée, etc.)
• Modalités de retour sur les évaluations (feedback, correction collective, etc.).

6. Adaptations pour élèves à besoins particuliers

• Préciser les aménagements possibles pour PAP / PAI / PPS.
• Adaptations sur durée, supports, consignes, pondération.

7. Points d'attention spécifiques à la discipline

• Particularités (épreuves orales, taches finales, projets, travail collectif...)

8. Harmonisation des pratiques d'évaluation

Afin d'assurer une organisation cohérente des pratiques d'évaluation entre les différents niveaux, les modalités suivantes sont retenues :

- **<u>En cycle terminal</u> :** Deux évaluations sommatives par trimestre, coefficient 2 chacune, complétées par 2 à 3 évaluations de contrôle continu, dont les coefficients ne doivent pas être supérieurs à ceux des évaluations sommatives.

- **<u>Pour les autres niveaux</u> :** Une évaluation sommative coefficient 2 par trimestre, complétée par 3 à 4 évaluations de contrôle continu, dont les coefficients restent inférieurs ou égaux à celui de l'évaluation sommative.

- Les évaluations doivent être **s**uffisamment régulières et représentatives ; à ce titre, l'élève doit avoir participé à 75 % de l'ensemble des évaluations.

- En cas d'absence, justifiée ou non, une évaluation de rattrapage ou de remplacement portant sur les mêmes compétences est prévue.

- Une attention particulière est également accordée à **l'évaluation des compétences orales**, notamment la production orale en interaction (POI) et la production orale en continu (POC), afin de renforcer la place de l'oral dans l'évaluation en langue arabe.

ARTS PLASTIQUES

1. Principes et finalités de l'évaluation dans la discipline

• L'élève doit être capable d'acquérir et de développer une pratique artistique en réponse à une thématique à partir des questionnements plasticiens du programme.

• A partir d'un vocabulaire adapté, l'élève doit également être en mesure d'expliquer sa démarche plastique, son processus créatif, justifier ses choix, ses intentions mais aussi développer et diversifier sa culture artistique afin de tisser des liens entre son travail et les démarches des artistes.

2. Typologie des évaluations et objectifs

• Une évaluation diagnostique est réalisée par le professeur en début d'année pour identifier les acquis, elle n'est pas évaluée.

• A chaque séance, une évaluation formative est réalisée par le professeur qui suit le travail des élèves de manière individuelle afin de s'assurer que les attentes du travail soient respectées. Il réoriente l'élève si nécessaire au cours d'un échange verbal.

• Les évaluations sommatives, programmées en amont, s'organisent de la manière suivante :
> en classe de première : entre 2 et 4 productions plastiques [coefficient 1] sont évaluées ainsi que 1 à 2 évaluations (parmi le carnet, un livret de visite, une recherche thématique) [coefficient 0,5] par trimestre.
> en classe de terminale : 1 production (ou étape importante) du projet personnel [coefficient 2] est évaluée ainsi que sa présentation orale [coefficient 1] + 1 évaluation (carnet) [coefficient 0,5] pour les 1er et 2e trimestres.
La production finale du projet personnel [coefficient 3] ainsi que sa présentation orale [coefficient 1] qui clôture l'année sont évaluées pour le 3e trimestre.

3. Pondération et représentativité de la moyenne

> en classe de première :

• Nombre minimal d'évaluations représentatives par période : 3

• Répartition indicative des coefficients : coefficient 1 (et coefficient 0,5 pour les travaux réalisés à la maison : carnet, livret de visite et recherche thématique)

• Conditions pour considérer une moyenne comme représentative : au moins trois notes issues des productions plastiques réalisées en classe (coefficient 1).

• Politique d'arrondi : au demi-point.

> en classe de terminale (projet personnel engagé sur l'année) :

• Nombre minimal d'évaluations représentatives par période : pour le 1er et le 2e trimestre, l'élève est tenu de présenter une étape importante de son travail annuel et de le présenter oralement. Pour le 3e trimestre, l'élève présente la production finale de son projet personnel ainsi que son explication orale.

• Répartition indicative des coefficients : coefficient 2 pour la production plastique et coefficient 1 pour sa présentation orale (et coefficient 0,5 pour le carnet) pour les deux premiers trimestres et coefficient 3 pour la production plastique finale et coefficient 1 pour sa présentation orale.

• Conditions pour considérer une moyenne comme représentative : au moins trois notes diversifiées (production plastique, présentation orale, carnet).

• Politique d'arrondi : au demi-point.

4. Modalités de rattrapage et d'évaluation de remplacement

• Absence justifiée : en cas d'absence l'élève est tenu de présenter son travail la séance suivante.

• Absence non justifiée : en cas d'absence l'élève est tenu de présenter son travail la séance suivante. Si l'élève n'est pas en mesure de présenter son travail terminé, le travail est noté comme non rendu et ce dernier est comptabilisé comme un zéro dans la moyenne (touche W).

• Moyenne non représentative : si l'élève obtient moins de 3 notes issues des productions plastiques (ou si l'élève de terminale n'a pas présenté son travail personnel), une évaluation de rattrapage est proposée en fin de trimestre. Si les moyennes des deux premiers trimestres ne sont pas représentatives, une évaluation de remplacement est envisagée en fin d'année.

5. Communication et transparence de l'évaluation

• Les modalités des évaluations sont mentionnées sur les sujets transmis en début de séquence. Ces modalités sont clairement définies et font référence aux compétences travaillées.

• Les retours des évaluations s'effectuent à l'oral par le professeur après la présentation orale de l'élève en classe et à la séance suivante lors d'un rapide entretien avec l'élève à l'issu duquel il reçoit sa note.

6. Adaptations pour élèves à besoins particuliers

• Les aménagements sont possibles pour PAP / PAI / PPS au cas par cas.

7. Points d'attention spécifiques à la discipline

• En classe de terminale, l'élève travaille en autonomie sur un sujet d'étude qu'il aura lui-même défini et validé par le professeur. Ainsi l'élève consacrera plusieurs mois à développer une démarche artistique pour produire et présenter en fin d'année son projet personnel.

• Pour la classe de première, certains projets évalués sont le résultat d'un travail collectif ou en binôme, les modalités d'évaluations sont exprimées lors de la présentation du sujet. Les projets collectifs notamment en début d'année sont évalués et la note est comptabilisée en note bonus si celle-ci valorise la moyenne trimestrielle.

CHINOIS – MANDARIN

Protocole des évaluations communes du Contrôle Continu du Tronc Commun retenu par l'équipe pédagogique de chinois – Cycle terminal (Note de service du 25-8-2025 (NOR : MENE2523744N)

La Note de service du 28 août 2025 (Projet d'évaluation en lycée) reste la base du protocole d'évaluations du département de chinois. Il convient de spécifier les éléments suivants :

A. Les 3 différents types d'évaluation : formes, objectifs et fréquence

Ils veillent à la progressivité des apprentissages, levier de progrès pour les élèves. Ils attestent de la maîtrise des connaissances et compétences. L'évaluation doit être juste, explicite, cohérente avec les apprentissages réalisés et adaptée aux objectifs fixés.

De par la spécificité de l'apprentissage du Chinois Mandarin (priorité au vocabulaire et à la syntaxe, pas de grammaire, particularité de l'exercice de l'écriture et du déchiffrage de la lecture, caractéristiques phonétiques), les types d'évaluation sont au nombre de 3.

(1) Organisation des évaluations sommatives - Coefficient 2. La note finale représente 50% de la moyenne sur l'année :

Le nombre d'évaluations sommatives correspond aux temps d'évaluations prévus tout au long de l'année (voir calendrier). Toutes les compétences seront évaluées au fur et à mesure de l'année : Comprehension de l'oral (CO), Compréhension de l'écrit (CE), Production ou Expression Ecrite (PE ou EE) et Production orale en interaction et en continu (POI et POC).

Les objectifs, contenus, critères et barèmes d'évaluation sont établis à partir des attendus du CECRL et des programmes de chaque niveau (Ministère de l'éducation nationale français).

Les supports de ces évaluations sommatives utilisés par les professeurs peuvent varier d'un professeur à l'autre. Toutefois, les compétences évaluées et les critères sont les mêmes. Les POI et POC sont évaluées uniquement en classe. Le coefficient est de 2. La note finale représente 50% de la moyenne sur l'année.

Calendrier 2026-2027 des semaines d'évaluations communes :

1er temps d'évaluation commune : compétences CO et CE : 1er trimestre 2e temps

d'évaluation commune : compétences CE et EE : 2e trimestre 3e temps d'évaluation

commune : compétences CO et EE : Fin avril 2027

Les activités langagières POI, POC et médiation seront évaluées par l'enseignant en cours. Voir No

(2) ci-dessous.

(2) Organisation des évaluations formatives - Coefficient 1 :

Les compétences évaluées s'ajoutent à celles du CECRL : Compétences linguistiques et/ou culturelles, « tâche finale » (pédagogie de projets où on crée en classe des situations pour que la langue serve à « faire quelque chose »), évaluations scénarisées de l'oral (poésie, théâtre, débat, exposés). Leur fréquence, leur nombre et leur contenu, leur poids dans la moyenne trimestrielle sont laissés à la seule appréciation du professeur en charge de la classe.

(3) Organisation d'évaluations diagnostiques et de tests de connaissances - Coefficient zéro ou intermédiaire :

Ces tests réguliers valorisent le travail et l'engagement des élèves durant toute l'année ainsi que leurs progrès. Ils peuvent prendre la forme de tests de vocabulaire, d'exercices maison notés (coef. 0) ou non, de travaux de groupes, tâches intermédiaires. Elles permettent de pointer des difficultés éventuelles et d'engager avec le professeur un dialogue conduisant à des conseils et des pistes de remédiation. Le poids et la forme de ces évaluations est à la seule appréciation du professeur de la classe.

La note finale des évaluations formatives et diagnostiques représente 50% de la moyenne sur l'année.

B. Seuil de représentativité de la moyenne et modalités de rattrapage ou remplacement :

En cas d'absence dûment justifiée à une évaluation sommative commune, le professeur propose une évaluation de rattrapage immédiat, en collaboration avec la Vie Scolaire. Si une absence justifiée persiste, l'élève devra passer une évaluation de remplacement à la fin de l'année scolaire organisée par l'établissement, donnant lieu à une note de remplacement, représentative de la moyenne.

Pour les évaluations diagnostiques et formatives, des solutions de médiation peuvent également être proposées (autres exercices additionnels, délais supplémentaires) seront à l'appréciation du professeur et doivent rester exceptionnelles.

En toutes occasions, l'élève doit avoir rattrapé et appris ses cours conformément au Règlement Intérieur.

C. L' attestation de compétences du Livret Scolaire en Cycle Terminal

L' attestation de niveau de compétences est complétée dans le livret scolaire pour tous les élèves du cycle terminal en fonction du contrôle continu.

D. Communication aux familles et aux élèves :

Les familles seront informées des modalités d'évaluation en cours de Chinois Mandarins pour l'année en cours par le canal choisi par la Direction. Les élèves, quant à eux, seront informés par leur professeur en classe et par Pronote.

Partie 2 : Planification commune et lissage des repères de progression en chinois

Annexe 7 du B.O. n° 22 du 29 mai 2025 pour le collège. Le niveau visé en fin de 3e est le niveau **A2** dans au moins deux activités langagières.

Annexe 8 du B.O. n° 22 du 29 mai 2025 pour le lycée

L'accent est mis sur les **6 axes culturels** du cycle terminal. Disjonction oral-écrit + Caractères actifs vs Caractères passifs + Perspective actionnelle et situations complexes de communication.

Les manuels des Editions Didier « Lai Ba1 », « Lai Ba2 » et « La Ba3 » seront etudiés de la 5e à la Terminales LVB. L'enseignant a toute disposition de choisir d'autres thématiques en rapport avec les axes du programme pour compléter son enseignement.

Les niveaux de performance définis par le CECRL pour chaque activité langagière constituent la finalité de nos évaluations sommatives et certificatives.

Notre progression commune au collège assure un ancrage rigoureux dans les **4 thématiques du cycle 4,** déclinées en objets d'étude dont les problématiques culturelles font sens pour des élèves de LVB.

Les manuels des éditions Didier "Ni Shuo Ya 1 et 2" seront les ouvrages scolaires utilisés en 2nd, 1ere et Tles LVC. L'enseignant a toute disposition de choisir d'autres thématiques en rapport avec les axes du programme pour compléter son enseignement.

ESPAGNOL

1. Principes et finalités de l'évaluation dans la discipline

• Objectifs poursuivis : accompagner les progrès, valoriser la régularité, assurer la lisibilité des critères.
• Références : programmes officiels, grilles d'évaluation du Bac, CECRL, etc.
• Articulation avec le projet commun d'évaluation du lycée.

2. Typologie des évaluations et objectifs

Type d'évaluation	Objectif principal	Moment / fréquence	Coefficient	Observations
Formative	Aider à progresser, réguler les apprentissages	Continue	0, 5 à 1	Feedback explicite
Sommative	Attester un niveau de maîtrise	2 par trimestre	2	Notes certificatives (Bac)

3. Pondération et représentativité de la moyenne

• Nombre minimal d'évaluations représentatives par période : 3 ou 4

• Répartition indicative des coefficients : deux coefficients 2 qui doivent représenter au minimum 50% de la moyenne du trimestre, le reste se composera de coefficients 0,5 ou 1 à l'appréciation du professeur en charge de la classe.

• Conditions pour considérer une moyenne comme représentative : au moins trois notes diversifiées: Afin que la moyenne soit considérée comme représentative, l'élève devra avoir un minimum de 3 notes (ou davantage si le nombre total d'évaluations effectuées au cours du trimestre est supérieur), dont au minimum **une** note correspondant à une compétence évaluée dans le cadre des évaluations sommatives. Une précision: si la compétence de CO peut manquer (car plus difficile à organiser en cas d'absence de l'élève), les compétences d'EE et de CE, quant à elles, ne peuvent jamais manquer. En tout état de cause, le professeur restera seul juge de la représentativité de la moyenne.
• Politique d'arrondi : au demi-point.

4. Modalités de rattrapage et d'évaluation de remplacement

• **Absence justifiée :** Les absences justifiées aux évaluations formatives feront l'objet systématiquement d'un rattrapage qui se fera dans le cadre du cours dès le retour de l'élève en classe et dont les modalités seront définies par le professeur. Quant aux évaluations sommatives, un rattrapage sera organisé en fin de trimestre. Néanmoins, le rattrapage de CO (plus compliqué à mettre en place) ne fera pas l'objet d'un rattrapage systématique et se fera -ou non- suivant l'appréciation du professeur en charge de la classe.
• **Absence non justifiée** : Même protocole défini plus haut. Cependant, dans le cas d'un devoir non rendu ou de non présentation de la tâche finale, l'élève se verra automatiquement attribuer la mention W (non rendu valeur 0), qui comptera dans la moyenne trimestrielle.

• **Moyenne non représentative:** Les absences ou délais supplémentaires demandés doivent rester exceptionnels. Si, en fin de période, malgré les possibilités de rattrapage proposées par le professeur, en raison d'un nombre d'absences trop élevé, le professeur estime que l'élève ne peut être évalué, il retirera la moyenne du bulletin et inscrira sur le bulletin "Moyenne non représentative".
Dans le cas d'absence(s) de moyennes(s) trimestrielles(s) au premier et au deuxième trimestre, des évaluations de CO, CE, EO, EOC/I, calquées sur les " évaluations ponctuelles prévues en langues vivantes A et B au titre du contrôle continu" pourront être organisées à la fin de l'année scolaire pour les élèves de 1ère et à la fin du deuxième trimestre pour les élèves de Terminale. Cette évaluation remplacera la moyenne annuelle de la discipline.

5. Communication et transparence de l'évaluation

• Communication des critères aux élèves et familles : Les familles seront informées des modalités d'évaluation en Langues Vivantes au cours de l'année 2025/2026 par le canal de communication choisi par la Direction. Les élèves seront, quant à eux, informés par leur professeur en classe et par Pronote.

• Modalités de retour sur les évaluations : retour explicite sur l'évaluation à travers les grilles de notation et/ou les commentaires individualisés sur les copies et/ou correction collective ou entre pairs. A la discrétion du professeur.

6. Adaptations pour élèves à besoins particuliers

• Préciser les aménagements possibles pour PAP / PAI / PPS.

• Adaptations sur durée, supports, consignes, pondération : En ce qui concerne les évaluations sommatives, possibilité de bénéficier d'un tiers-temps si le PAP le précise. Dans le cas des évaluations formatives, l'adaptation privilégiée est la réduction du nombre d'exercices, ainsi que la reformulation des consignes. D'autres adaptations telles que l'accompagnement d'un AESH, l'utilisation d'un ordinateur ou la possibilité de sortir de la classe pendant l'évaluation seront également mises en place en fonction du PAP/PAI/PPS de l'élève.

7. Points d'attention spécifiques à la discipline

• Particularités (ex : épreuves orales, projets, travail collectif...) : l'oral constitue le fil rouge de nos cours tout au long de l'année. Il sera évalué régulièrement en début d'heure.

Par ailleurs, notre pédagogie étant une pédagogie de projet (créer en classe des situations où la langue sera utilisée pour "faire quelque chose"), le "projet final" pourra également faire l'objet d'une évaluation. La réalisation de la tâche finale sera notée sur 10, coefficient 1.

• Usage raisonné des outils numériques / IA : il est rappelé que dans le cadre de nos cours, l'IA ne peut, dans aucun cas de figure, être utilisée pour la rédaction ou la traduction de productions écrites ou orales.

ECONOMIE – GESTION

1. Principes et finalités de l'évaluation dans la discipline

• Objectifs poursuivis : accompagner les progrès, valoriser la régularité, assurer la lisibilité des critères.
• Références : programmes officiels, grilles d'évaluation du Bac, CECRL, etc.
• Articulation avec le projet commun d'évaluation du lycée.

2. Typologie des évaluations et objectifs

Type d'évaluation	Objectif principal	Moment / fréquence	Coefficient	Observations
Diagnostique	Identifier les acquis et besoins	Début d'année / séquence	0	Non prise en compte dans la moyenne
Formative	Aider à progresser, réguler les apprentissages	Continue	0 à 1	Feedback explicite
Sommative	Attester un niveau de maîtrise	2 à 3 par trimestre	2 à 3	Notes certificatives (Bac)

3. Pondération et représentativité de la moyenne

Classe de 1ère par trimestre

Droit économie	Management	Sciences de gestion
3 évaluations sommatives	3 évaluations sommatives,	3 évaluations sommatives
Coef 2	Coef 2	Coef 2

Classe de terminale par trimestre

Droit économie	Management et sciences de gestion	Enseignements spécifiques
3 évaluations sommatives éventuellement des évaluations formatives	3 évaluations sommatives éventuellement des évaluations formatives	3 évaluations sommatives
Coef 2 pour les sommatives et 1 pour les formatives	Coef 2 pour les sommatives et 1 pour les formatives	Coef 2

• Conditions pour considérer une moyenne comme représentative: au moins trois notes diversifiées.
• Politique d'arrondi: au dixième

4. Modalités de rattrapage et d'évaluation de remplacement

Absence justifiée/ injustifiée

Classe de 1ère par trimestre

Droit-économie	Management	Sciences de gestion
Retour de l'élève	Retour de l'élève	Retour de l'élève

Classe de terminale par trimestre

Droit-économie	Management	Sciences de gestion
Fin de trimestre sur l'ensemble des notions abordées	Retour de l'élève	Retour de l'élève

• Moyenne non représentative : évaluation de rattrapage en fi nde trimestre ou évaluation de remplacement en fin d'année scolaire.

5. Communication et transparence de l'évaluation

• Communication des critères aux élèves et familles : Pronote

• Modalités de retour sur les évaluations feedback, correction collective et/ou correction de l'évaluation sur pronote

6. Adaptations pour élèves à besoins particuliers

• Préciser les aménagements possibles pour PAP / PAI / PPS

• Adaptations sur durée, supports, consignes, pondération.

Pour l'ensemble des enseignements technologique : barème adapté ou diminution du nombre de questions.

7. Points d'attention spécifiques à la discipline

• Particularités (ex : épreuves orales, projets, travail collectif...)

• Usage raisonné des outils numériques / IA.

Face à l'IA, notre rôle est d'enseigner son utilisation comme un outil d'aide, tout en maintenant des exercices distincts où la réflexion personnelle de l'élève reste au cœur de l'évaluation.

Lors des épreuves orales, l'équipe pédagogique applique strictement les aménagements prévus dans les plans d'accompagnement (PAP, PAI, PPS) de chaque élève.

EPS

Au lycée Victor Hugo, l'évaluation en EPS repose :
- sur une dimension formative qui permet à l'élève de se situer, de se rendre compte des progrès réalisés, et d'ajuster ses efforts. Ces évaluations formatives ne sont pas systématiquement reportées dans Pronote ; elles peuvent donner lieu à un échange direct entre l'élève et l'enseignant. Son coefficient peut être volontairement limité, car l'élève ne dispose pas encore de l'ensemble des acquis nécessaires à une évaluation définitive. Cette note permet toutefois de repérer une dynamique d'apprentissage positive ou, à l'inverse, de signaler un besoin de réajustement.

- sur une dimension sommative qui atteste d'un niveau d'acquisition au terme d'un temps d'apprentissage. Pour que l'évaluation soit juste et équitable, des critères communs sont utilement partagés par l'équipe pédagogique. Cette évaluation prend la forme d'une note /20 qui apparaît sur le bulletin portera sur les 3 attendus de fin de lycée (AFL) :

➢ AFL 1 : portant sur la dimension motrice de l'épreuve (/ 12 points)

➢ AFL 2 : portant l'entraînement réalisé durant le cycle, le regard qu'il porte sur ses réalisations (/ 2, 4 ou 6 points)

➢ AFL 3 : portant sur les rôles sociaux (coach, observateur, arbitre...) réalisés par les élèves (/ 2, 4 ou 6 points).

En classe de terminale, il est donné le choix à l'élève d'attribuer les points d'évaluation entre les AFL 2 et 3, pour un total des deux de 8 points.
En première, cette répartition est imposée : 4 points pour l'AFL 2 et 4 points pour l'AFL 3. En continuité de la classe de seconde où les élèves connaissent 4 activités, ils auront, en 1ère, 4 activités de 3 Champ d'apprentissage différents.

- les notes à visées certificatives (participant à la construction de la note au baccalauréat, intervenant pour un coefficient de 6 sur les 100) sont conditionnées par la circulaire n°2019-219 du 26 septembre 2019. Cette note s'appuie sur trois temps certificatifs organisés pendant l'année de terminale sous la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF).
La note du baccalauréat en EPS repose :
• Sur trois épreuves en CCF sur l'année de terminale.
• Dans des activités physiques sportives et artistiques (APSA) relevant de 3 champs d'apprentissage (CA) différents :
• Sur la base d'un référentiel commun à l'équipe EPS, validées par l'IPR.
• La note définitivement retenue pour le bac correspond à la moyenne des notes attribuées lors de ces CCF après harmonisation éventuelle par la commission académique.
• Si l'élève est inapte (partiellement) lors de l'évaluation d'une activité, il sera convoqué pour un rattrapage. Si le rattrapage ne peut se faire pour raison médicale, on prendra la moyenne des deux autres notes. Si l'élève n'a pu faire qu'une évaluation sur les 3, la décision de maintenir cette note revient à l'enseignant s'il estime qu'elle représente le niveau global de l'élève dans l'activité.

	Terminale
Nombre d'heures	1 × 2 h
Durée du cycle	3 cycles de 9 à 10 semaines
Nombre d'APSA par cycle	1
Rythme des évaluations	1 trimestrielle + 1 BAC
Fiche d'évaluation	Commune à l'équipe
Quand	Dernière semaine du cycle
Coefficient	2

FRANÇAIS – LETTRES

Principes généraux

Les objectifs de l'évaluation tout au long du secondaire sont d'ordre diagnostique, formatif et sommatif. Son organisation relève de la liberté pédagogique de l'enseignant.

L'évaluation est organisée le plus souvent en classe, par souci d'équité.

Toutes les moyennes trimestrielles sont arrondies au demi-point le plus proche

Les devoirs à faire à la maison demeurent toutefois un levier important pour faire progresser les élèves en leur donnant le temps nécessaire pour assimiler notions et méthodes et les restituer sur une période plus longue que le temps de la classe. Pour rendre ce levier pleinement efficace, il va de soi que le travail donné à faire à la maison doit être réalisé par l'élève et non par un tiers (membre de la famille, professeur particulier ou IA). Il semble en effet essentiel que le temps consacré à l'évaluation apporte un réel bénéfice à l'élève et participe de sa progression.

Les plannings des temps d'évaluation communs sont communiqués par la direction de l'établissement ; les évaluations ponctuelles comme les temps d'évaluation communs sont signalées par le professeur à l'oral mais également sur Pronote, interface commune aux élèves et à leurs parents.

Spécificité de la classe de 6ème (cycle 3)

En classe de sixième, l'évaluation n'est pas chiffrée mais repose sur l'examen systématique de l'acquisition des compétences. L'enseignant peut, s'il le souhaite, entraîner l'élève à s'autoévaluer, à l'aide d'une grille adaptée.

On distingue ici particulièrement :

- Les évaluations diagnostiques permettant d'éclairer l'enseignant sur les compétences acquises antérieurement ;
- Les évaluations en cours de formation, qui sont ponctuelles, courtes, ciblées, et peuvent être écrites et orales ;
- Les évaluations sommatives permettant de faire des bilans et visant l'évaluation d'une ou plusieurs compétences précises.

Spécificités du cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème)

Au cycle 4, on retrouve des évaluations formatives régulières visant à préparer l'évaluation de fin de séquence.

Les évaluations de fin de séquence, ou sommatives comportent des questions de compréhension, des questions linguistiques, une dictée et/ou un travail de rédaction.

Le format nécessaire pour ce type d'exercice est une période de 1h30 à 2h (devoir +correction).

Afin de favoriser la réussite des élèves, et de renforcer leur confiance en eux, une grille d'évaluation peut leur être remise ; de plus, l'exercice proposé à déjà été préparé en classe ou à la maison.

En 4ème : devoir commun de langue *(les collègues concernées se mettent d'accord en amont sur les notions à évaluer*) courant 3ème trimestre, de préférence avant les vacances de printemps.

En 3e : un brevet blanc est prévu courant mars.

23

Spécificités de la classe de seconde

Les évaluations formatives visent l'acquisition des méthodes propres aux exercices du baccalauréat de français.

Une évaluation sommative par trimestre est recommandée (dont un devoir commun programmé à la fin du 3ème trimestre) ; les sommatives font l'objet d'une évaluation chiffrée mais également d'une évaluation en compétences (repérage des procédés, capacités interprétatives, qualités d'écriture, méthode).

On attend de l'élève en fin d'année qu'il soit capable de rédiger une intro, un axe, une transition et une conclusion de commentaire littéraire

Compte tenu de l'importance de la grammaire dans les nouveaux programmes de français au lycée, des interrogations sur un point de langue spécifique sont organisées de manière régulière.

Spécificités de la classe de 1ère

En première, on distingue :

- les évaluations de connaissances (histoire littéraire, exposés…) ; et les questions ponctuelles sur les points de langue du programme
- les évaluations formatives qui visent l'acquisition et la consolidation des méthodes pour le baccalauréat, en vue des épreuves écrites (commentaire littéraire, dissertation ; et en STMG contraction de texte et essai) et orales (explication linéaire, entretien, présentation d'une lecture cursive ou intégrale), qui peuvent être menées en classe ou lors de moments d'évaluation communs ;
- les évaluations sommatives qui sont communes à l'ensemble des élèves de 1ère (avec choix de sujet en fonction des œuvres étudiées), et constituent trois temps forts de l'année (un devoir commun, un écrit blanc, un oral blanc); chacune de ces évaluations s'appuie sur des grilles de correction communes.

 Afin de multiplier les occasions de faire progresser les élèves, certains devoirs à la maison (préparations, « question de cours ») peuvent être « visés » par l'enseignant qui en apprécie la qualité et le sérieux à l'aide d'un barème simplifié (de 1 à 3 points selon l'investissement, par exemple).

Comme en seconde, à la discrétion de l'enseignant, le carnet de lecture, qui vise à accompagner l'appropriation des œuvres par les élèves, mais aussi à les préparer à la deuxième partie de l'oral du baccalauréat, peut faire l'objet d'une évaluation.

Absences aux évaluations en classe de première (cycle terminal)

- Le protocole de remplacement (organisation d'un nouveau devoir en cas d'absence) ne concerne de façon obligatoire que les trois évaluations sommatives évoquées *supra* (devoir commun, écrit blanc, oral blanc).
- Pour les évaluations formatives, l'enseignant décidera de la faisabilité du rattrapage.

Moyenne

-Pour être représentative, la moyenne annuelle d'un élève doit être composée des trois notes correspondant aux évaluations sommatives (2 bacs blancs écrits et 1 bac blanc Oral coeff 3) et du 2/3 du reste des évaluations :

Par trimestre entre 3 et 4 travaux :

- 1 DS Prépa aux EAF coeff 2
- 1DM (Préparation EAF) et/ ou carnet de lecteur coeff 0 à 1
- 1 évaluation sur une compétence ciblée et/ou évaluation de langue et /ou oral coeff 1

Spécificités des enseignements de la spécialité des HLP : 1re et terminale

Les évaluations sommatives auront lieu à la fin de chaque thème sur des exercices proposés dans le cadre des épreuves écrites du baccalauréat : interprétation littéraire et essai. Elles s'appuieront sur les échelles descriptives utilisées lors de la correction des copies de baccalauréat tout comme les entraînements proposés lors des baccalauréats blancs.

Les moyennes trimestrielles seront composées d'au minimum 3 évaluations (sommatives et formatives, réalisées dans le cadre de la classe : présentations orales, exposés...) ou d'un travail en autonomie (comptes rendus de lectures, activités liées au Prix de l'Arganier...).

N.B : s'agissant des options

1) pour le latin, les compétences évaluées sont les suivantes :

- Compétences linguistiques (maîtrise de la langue) ;
- Compétences de lecture orale (savoir oraliser un texte latin) ;
- Compétences de lecture et linguistiques (lire, comprendre, traduire) ;
- Compétences culturelles (HDA, histoire).

2) pour le théâtre, les compétences évaluées sont les suivantes :

- Pratiques : se mettre en jeu, travailler au plateau, ...
- Culturelles : histoire littéraire, distinguer les différentes composantes d'une représentation, dégager les partis pris dramaturgiques, ...
- Méthodologiques : analyse orale ou écrite du travail de plateau, recherches, mettre en relation son travail de plateau et ses connaissances théâtrales ou son expérience de spectateur ("école du spectateur ").

La moyenne trimestrielle est composée de deux notes :

- Une note sur les travaux réalisés en classe (notions théoriques)
- Une note sur la pratique théâtrale

HISTOIRE GEOGRAPHIE

1. Principes et finalités de l'évaluation en Histoire-Géographie

Soucieuse d'améliorer ses pratiques pédagogiques et de les mutualiser, l'équipe d'histoire-géographie a travaillé depuis de nombreuses années, et avec l'aide des Enseignants formateurs du 2nd degré (EF2D) d'histoire-géographie du Maroc, à la construction d'outils pour l'évaluation des élèves. Ceux-ci s'inscrivent dans la mise à jour du protocole d'évaluation de l'établissement ainsi que les demandes institutionnelles émanant des programmes officiels et de la note de service de la DGESCO du 25 août 2025.

Les progressions sont communes et ce de la 6ème à la terminale, en histoire-géographie et dans l'enseignement de la spécialité Histoire-Géographie-Géopolitique-Sciences politiques. Ces progressions concernent tant les thématiques abordées que les compétences travaillées. De même, l'équipe s'est dotée de grilles de progressivité des apprentissages de la 6ème à la terminale pour les 4 exercices demandés : s'exprimer à l'écrit, analyser un document, réaliser une production cartographique, s'exprimer à l'oral. Ces grilles fixent les attendus de fin d'année pour tous les niveaux de la 6ème à la terminale.

Les objectifs et les contenus des évaluations doivent permettre de garantir l'égalité entre les élèves en harmonisant les pratiques des enseignants mais aussi d'accompagner les élèves en valorisant la régularité de leur travail et en leur assurant une meilleure lisibilité des critères d'évaluation.

En 3ème, dans le cadre du nouveau DNB ainsi qu'en 1ère et terminale dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat, l'évaluation de chaque enseignant s'appuie sur des critères communs et construits en équipe sous la forme de grilles descriptives des compétences et des niveaux d'acquisition des élèves pour les exercices demandés :

- en 3ème : le développement construit,
- en 1ère et terminale : la réponse à une question problématisée, l'analyse de document, la transposition d'un texte en croquis.

2. Typologie des évaluations

L'équipe d'histoire-géographie propose aux élèves l'ensemble des types d'évaluation : diagnostique, formative et sommative.

Les évaluations formatives et liées à des pratiques de classe quotidiennes, permettent d'aider les élèves à progresser et à travailler avec régularité. Ce sont des interrogations orales, des tests de connaissances rapides, des exercices encadrés notés, des exposés, des recherches. Elles sont l'occasion d'un retour explicite pour favoriser les progrès des élèves.

Les évaluations sommatives attestent d'un niveau de maîtrise des méthodes et des concepts des disciplines à raison de 2 à 3 par trimestre. En 1ère et en terminale, dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat les évaluations sommatives proposées sont conformes au guide de l'évaluation de novembre 2023 tant du point de vue de leur nombre que du point de vue de la forme des exercices définis par les programmes (réponse à une question problématisée, analyse de document(s), et transposition d'un texte en croquis).

En ce qui concerne l'enseignement de spécialité, les évaluations sommatives ont lieu à la fin de chaque thème sur des exercices proposés dans le cadre des épreuves écrites du baccalauréat : en première composition et étude critique de document(s), en terminale dissertation et étude critique de document(s). Elles s'appuient sur les échelles descriptives utilisées lors de la correction des copies du baccalauréat tout comme les entraînements proposés lors du baccalauréat blanc.

3. Pondération et représentativité de la moyenne

Dans un souci d'équité entre les élèves, l'équipe d'histoire-géographie a réfléchi à une harmonisation dans le calcul des moyennes qui concerne en particulier les deux niveaux du cycle terminal soumis au contrôle continu du baccalauréat :

Disciplines	**Histoire-Géographie** **Histoire-Géographie- Géopolitique-Sciences Politiques**	**Education Morale et Civique**
Fréquence	*Trimestre*	*Semestre* *(notes reportées aux 2ème trimestre pour le groupe 1 et le 3ème trimestre pour le groupe 2)*
Composition	Les exercices "type bac" coef 2 Les tests de connaissances coef 1 Les activités en classe (guidées ou non) coef 0.5 (exercice fractionné, QCM) Les tâches complexes en autonomie coef 0.5 (audio, vidéo, exposé en groupe ou non, max 1 par trimestre)	Un test de connaissance coef 1 Une activité en classe coef 1 (Recherches, rédaction, analyse…) Un exercice oral coef 1 (Exposé, podcast, discours...)
Représentativité de la moyenne	L'élève doit avoir effectué au moins les 2 évaluations sommatives du trimestre	L'élève doit avoir effectué les 3 types d'évaluation dans le semestre

4. Modalités de rattrapage et d'évaluation de remplacement

En cas d'absence à des évaluations sommatives, l'élève sera soumis à une évaluation de rattrapage avant la fin de la période par son enseignant. Il convient en effet que la moyenne de toutes les périodes soit représentative. En cas d'une nouvelle impossibilité, l'élève pourra, conformément au protocole d'évaluation du lycée, être soumis à une évaluation de remplacement en fin d'année sur l'ensemble du programme et qui se substituera à la moyenne des différentes périodes sur le livret de l'élève.

5. Communication et transparence de l'évaluation

Les contenus et les critères des évaluations seront transmis aux élèves et aux familles dans le cadre des outils de communication utilisés par l'établissement comme PRONOTE. De même, les grilles descriptives seront transmises aux élèves en début d'année et/ou en amont des évaluations.

Le retour sur les évaluations se fera en classe lors de corrections collectives ou en autonomie à l'aide des grilles descriptives qui seront rendues aux élèves. Des propositions de corrections seront transmises à cette occasion aux élèves afin, une fois encore, de favoriser leurs progrès.

ITALIEN

Conformément à la note de service n° MENE2523744N du 25 août 2025 relative au projet d'évaluation au lycée général et technologique, l'évaluation en italien s'appuie sur une combinaison équilibrée d'évaluations diagnostiques, formatives et sommatives, ainsi que sur la valorisation de projets culturels interdisciplinaires.

1. Typologie et fréquence des évaluations

Au cours de chaque trimestre, **au moins trois évaluations sont prévues**.

Les étudiants seront informés sur Pronote des dates et des sujets des épreuves.

La tâche finale sera évaluée avec un coefficient approprié à la complexité de celle-ci.

Le système d'évaluation et de notation des compétences est aligné sur la grille fournie par le ministère de l'éducation français.

La note est arrondie au demi-point supérieur.

La répartition des preuves sera la suivante :

Une évaluation diagnostique (coefficient 0 ou 0,25) en début d'année ou de trimestre, visant à repérer les acquis et les besoins des élèves afin d'adapter les parcours d'apprentissage.

Une évaluation formative (coefficient 1), intégrée au processus d'apprentissage, permettant aux élèves de mesurer leurs progrès et de bénéficier de retours explicites et constructifs.

Une évaluation sommative (coefficient 2), organisée en fin de trimestre, portant sur un ensemble significatif de compétences et de contenus abordés.

2. Compétences évaluées

Les évaluations porteront sur l'ensemble des compétences langagières définies dans les programmes :

- **Compréhension de l'oral et de l'écrit**
- **Expression orale en interaction et en continu**
- **Expression écrite**

Une attention particulière sera portée à la **cohérence, à la correction linguistique, à la richesse lexicale et à la pertinence culturelle** des productions.

3. Valorisation des projets culturels

En complément des évaluations classiques, **les projets culturels menés au cours de l'année** (création de calendriers culturels, expositions artistiques, projets de voyage, semaine culturelle italienne, etc.) pourront faire l'objet d'une évaluation formative ou sommative selon leur nature et leur ancrage disciplinaire. Ces projets visent à renforcer les compétences interculturelles et l'engagement des élèves.

4. Représentativité de la moyenne

Une moyenne trimestrielle est considérée comme **représentative à partir de trois évaluations notées**. En cas d'absence à une évaluation, une **épreuve de rattrapage** sera organisée dans les plus brefs délais. En cas d'**absence prolongée**, une **évaluation de remplacement** sera mise en place ; la note obtenue comptera comme moyenne du trimestre.

5. Cas de fraude

En cas de **fraude avérée** lors d'une évaluation, les **dispositions disciplinaires prévues par le règlement intérieur de l'établissement** seront appliquées. L'incidence sur la note ou la nécessité d'une remédiation seront décidées en concertation avec la direction.

MATHEMATIQUES

1. Principes et finalités de l'évaluation

• Objectifs poursuivis : accompagner les progrès, valoriser la régularité, assurer la lisibilité
- des critères.

• Références : Les programmes officiels

pour la 6e :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel620_annexe2-v2.pdf

pour la 5e
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/Annexe%202%20%E2%80%93%20Programme%20de%20math%C3%A9matiques%20pour%20le%20cycle%204-480716.pdf

pour le 4e et 3e :
https://eduscol.education.fr/document/621/download

pour la 2nde et la 1ère:
https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo14

pour la terminale:
https://eduscol.education.fr/1723/programmes-et-ressources-en-mathematiques-voie-gt

2. Typologie des évaluations et objectifs

Type d'évaluation	*Objectif principal*	*Moment / fréquence*	*Coefficient*	*Observations*
Diagnostique	Identifier les acquis et besoins	Début d'année / séquence	0	Non prise en compte dans la moyenne
Formative	Aider à progresser, réguler les apprentissages	Continue	0 à 1	Feedback explicite
Sommative	Attester un niveau de maîtrise	2 à 3 par trimestre	1 à 4 (proportionnel à la durée)	Notes certificatives

- Les évaluations diagnostiques sont organisées en 6ème, 4ème et 2de, ce sont les tests de positionnement AEFE.

- Les évaluations formatives peuvent être des :

- Interrogations orales (questions de cours ou exercice à corriger au tableau),
- Tests SACADO ;
- Interrogations écrites en classe (devoir, Question flash, calcul mental, automatismes)
- Devoir "Maison",
- Exposés, podcasts,
- Travail de groupe en classe ou à la maison

- Les évaluations sommatives sont des :

- interrogations écrites (DS, Devoirs communs, Bac blanc, DNB blanc)
- épreuves orales type Grand oral blanc pour les terminales ou Oral blanc en 3e.

- Organisation des devoirs communs et bac blanc
 - En première et terminale spé maths, des devoirs de 2h, en commun par barrette, seront organisés au moins une fois par trimestre en plus de deux bacs blancs.

- en 1ère STMG: 2 bacs blancs
- en 2nde : un devoir commun de 2h est prévu en milieu d'année
- en 3e : un DNB blanc est prévu en milieu d'année

3. Pondération et représentativité de la moyenne

- Nombre minimal d'évaluations sommatives représentatives par période : 2 à 3 suivant le volume horaire hebdomadaire.
- Répartition indicative des coefficients :
 La somme des coefficients des évaluations sommatives doit être supérieure à la somme des coefficients des évaluations formatives.
- Une moyenne sera représentative si l'élève a participé à toutes les évaluations sommatives.
- Politique d'arrondi : Au collège et classe de 2de, les moyennes sont arrondies au dixième, au cycle terminal elles sont arrondies au demi-point supérieur.

4. Modalités de rattrapage et d'évaluation de remplacement

- *Cas des moyennes qui rentrent en compte dans le contrôle continu du baccalauréat*

Pour ces moyennes qui concernent les maths en STMG, l'option Maths expertes, l'option Maths complémentaires, les Maths spécifiques et la spé maths abandonnée en fin de 1ère, des aménagements sont prévus :

- Si la moyenne *trimestrielle* est non représentative : une "évaluation de rattrapage" sera prévue et comptabilisée dans la moyenne du trimestre.
- Si la moyenne *annuelle* est non représentative : l'élève est convoqué pour passer une "évaluation de remplacement " dont la note remplacera la moyenne annuelle de l'élève.

En cas d'absence justifiée, l'élève sera convoquée pour passer une 2e épreuve de remplacement.
Si l'élève ne se présente à aucune de ces convocations, la note de zéro lui sera attribuée.

- *Cas des moyennes qui ne rentrent pas en compte dans le contrôle continu*

Si l'élève est absent à au moins une évaluation sommative, l'enseignant dispose de 2 options :

- soit il programme un rattrapage immédiatement au retour de l'élève, pour chaque absence
- soit il convoque l'élève en fin de trimestre pour un rattrapage sur le programme de la période. La note est alors prise en compte dans la moyenne trimestrielle. En cas d'absence à ce rattrapage, l'enseignant devra mentionner sur le bulletin que la moyenne est non représentative.

5. Communication et transparence de l'évaluation

Pour les évaluations sommatives, les élèves sont informés en amont sur les compétences et critères d'évaluation.

6. Adaptations pour élèves à besoins particuliers

Les élèves disposant de PAP / PAI / PPS passeront des épreuves adaptées à leurs besoins (Adaptations sur durée, supports, consignes, pondération

SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIE

1. Principes et finalités de l'évaluation dans la discipline

• Objectifs poursuivis : accompagner les progrès, valoriser la régularité, assurer la lisibilité des critères.

• Références : programmes officiels, grilles d'évaluation du Bac, CECRL, etc.

• Articulation avec le projet commun d'évaluation du lycée.

2. Typologie des évaluations et objectifs

Type d'évaluation	Objectif principal	Moment / fréquence	Coefficient	Observations
Diagnostique	Identifier les acquis et besoins	Début d'année / séquence	0	Non prise en compte dans la moyenne
Formative	Aider à progresser, réguler les apprentissages	Continue	0 à 1	Feedback explicite
Sommative	Attester un niveau de maîtrise	2 à 3 par trimestre	2 à 3	Notes certificatives (Bac)

3. Pondération et représentativité de la moyenne

• Nombre minimal d'évaluations représentatives par période : **3**

Remarque: e*n enseignement scientifique, de par l'intervention de 2 enseignants, le nombre minimal de 3 évaluations sera atteint, quel que soit le nombre d'évaluations par composantes.*

• Répartition indicative des coefficients : **coef 1 pour les devoirs surveillés "classiques", coef 2 pour les BAC blancs, coef 1 pour l'ensemble des TP du trimestre.**

• Conditions pour considérer une moyenne comme représentative : **au moins trois notes diversifiées.**

• Politique d'arrondi : au dixième / **au demi-point (0.25→ 0.5 et 0.75→ 1)** / autre.

4. Modalités de rattrapage et d'évaluation de remplacement

• Absence justifiée : rattrapage prévu sous quelle forme ? **Rattrapage si 2 élèves absents ou plus. Il est prévu dans les jours qui suivent l'évaluation initiale et portera sur le même programme.**

• Absence non justifiée : règles applicables (zéro interdit comme sanction, W sur Pronote, **abs sur Pronote**).
• Moyenne non représentative : **évaluation de rattrapage** ou évaluation de remplacement.

5. Communication et transparence de l'évaluation

• Communication des critères aux élèves et familles (**Pronote**, livret de rentrée, etc.)
• Modalités de retour sur les évaluations (**feedback en classe**, correction collective, etc.) + **remise à l'élève d'une correction détaillée avec le barème appliqué.**

6. Adaptations pour élèves à besoins particuliers

• Préciser les aménagements possibles pour PAP / PAI / PPS.

• Adaptations sur durée, supports, consignes, pondération.

7. Points d'attention spécifiques à la discipline

• Particularités (ex : épreuves orales, projets, travail collectif...)

• Usage raisonné des outils numériques / IA.

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

1- Types d'évaluation (diagnostique, formative, sommative)

En SVT, l'évaluation s'appuie sur les compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) définies par les programmes officiels.
Ces compétences sont expliquées aux élèves dès le début de l'année.

Les compétences sont évaluées à l'écrit, à l'oral, mais également en séances de travaux pratiques…

En début de chapitre, une évaluation diagnostique peut avoir lieu afin de faire un état des lieux des prérequis et des représentations des élèves sur le sujet. Une telle évaluation aura un coefficient 0 ou un faible coefficient afin que son impact soit minime dans la moyenne de l'élève.
En cours de chapitre, l'évaluation formative permet aux élèves de progresser dans la maîtrise de compétences spécifiques. Ces évaluations reposent principalement sur des manipulations expérimentales et numériques ainsi que sur des analyses de documents. Ces évaluations seront affectées d'un coefficient plus faible que les évaluations sommatives.
Les évaluations sommatives, en bilan de chapitre, seront affectées d'un coefficient plus élevé (celui-ci peut être adapté à l'évaluation, par exemple, selon sa durée). Leurs fréquences seront liées au nombre d'heures hebdomadaires des différents niveaux d'enseignement.
Quel que soit le niveau, des évaluations de vérification non prévenues à l'avance peuvent avoir lieu à n'importe quelle séance, à l'écrit ou à l'oral.
L'oral sera évalué, de manière formative mais également de manière sommative, notamment dans les classes où l'oral est à l'examen.

En début d'année, chaque enseignant expliquera à ses élèves le détail des différentes formes d'évaluations et leurs contributions dans la moyenne.

Les évaluations bilan seront signalées à l'avance sur pronote.

Les résultats des évaluations seront communiqués sur Pronote et les conseils prodigués sur les copies doivent être lus attentivement par les élèves.

Des évaluations communes peuvent avoir lieu pour les classes à examen. Les dates et les chapitres évalués seront précisés aux élèves.
Les enseignants travaillent en concertation et veilleront à ce que les élèves soient évalués avec équité.

2- Pondération et fréquence des évaluations en cycle terminal

En enseignement scientifique, les moyennes sont fusionnées avec celles de PC.
La partie SVT sera, dans la mesure du possible, évaluée de la manière suivante :
- Un devoir trimestriel coefficient 2. Ces devoirs se feront, dans la mesure du possible, avec les collègues de PC.
- 1 contrôle de connaissance coefficient 1.
- 1 note représentant la moyenne des activités, ce qui laisse de la liberté pédagogique quant au nombre et à la forme de ces activités. Cette note aura aussi un coefficient 1.

En spécialité SVT, la moyenne sera établie de la manière suivante :
- Au moins 2 devoirs bilan par trimestre, à fort coefficient.
- Des évaluations de travaux pratiques, formatives ou sommatives, afin de travailler et de vérifier l'acquisition des compétences.

3- Représentativité de la moyenne et absence aux évaluations

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne et à l'équité par rapport à ses camarades, une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention. Ce rattrapage pourra se faire soit à l'écrit, soit à l'oral avec ou sans matériel. Le rattrapage pourra avoir lieu dès le retour de l'élève dans l'établissement ou en fin de trimestre, voire en fin d'année, selon les modalités du règlement intérieur.
En cas d'absence non justifiée au rattrapage, l'élève pourra se voir attribuer la note de 0.

Un travail non fait ou non rendu dans les délais impartis pourra se voir attribuer la note de 0.

Pour obtenir une moyenne représentative, un élève doit avoir participé à une majorité des évaluations proposées au cours du trimestre. Si l'enseignant estime que la moyenne obtenue n'est pas représentative, il pourra soit organiser une nouvelle évaluation, soit ne pas indiquer de moyenne sur le bulletin en écrivant "moyenne non représentative".

En classe de Seconde

I. Protocole d'évaluation en sciences économiques et sociales

En seconde :
Il y aura dans la mesure du possible deux devoirs sur table par trimestre de manière à avoir une moyenne représentative (nous voyons les élèves 1h30 par semaine).

II. Protocole en cas d'absence à un devoir

L'absence à un devoir entraînera un rattrapage soit au prochain cours, soit en fin de période. Si la moyenne d'un élève n'est pas significative en fin de période, cela donnera lieu à un devoir de rattrapage.

III. Communication au sujet de l'évaluation avec les élèves et les familles

Le résultat de l'évaluation sera communiqué en classe avec le retour de la copie, la correction se fera lors du retour de la copie. Le lendemain, il apparaîtra également sur Pronote.

En classe Spécialité

I. Protocole d'évaluation en sciences économiques et sociales

Il y aura 3 devoirs sur table par trimestre. Ce chiffre est également celui du seuil pour avoir une moyenne représentative des élèves (3 devoirs sur table sont donc obligatoires chaque trimestre). Le premier devoir de l'année sera un QCM sur les acquis de l'année précédente et il est annoncé lors de la rentrée. Les autres seront des évaluations de fin de séquence sous la forme d'exercices type bac de manière à évaluer les acquis et à se préparer pour l'examen. Les élèves auront également une note à deux notes d'oral (revue de presse, lecture d'une œuvre en économie, sociologie ou sciences politiques, la restitution d'un travail, …).

II. Protocole en cas d'absence à un devoir

L'absence à un devoir entraînera un rattrapage soit au prochain cours, soit en fin de période. Si la moyenne d'un élève n'est pas significative en fin de période, cela donnera lieu à un devoir de rattrapage.

III. Communication au sujet de l'évaluation avec les élèves et les familles

Le résultat de l'évaluation sera communiqué en classe avec le retour de la copie, la correction se fera lors du retour de la copie. Le lendemain, il apparaîtra également sur Pronote. En cas de situation scolaire délicate, la famille des élèves de première et terminale sera contactée après deux résultats fragiles lors de la mi-semestre.

Nous appliquerons les coefficients suivants :

- QCM diagnostic, … => coefficient 0,25
- IE mixte (notions, calculs, mécanismes, …) => coefficient intermédié : coefficient 1
- Travaux de groupe, … => coefficient intermédié : coefficient 0.25 ou 0.5
- DS (1h ou 2h) => coefficient élevé : coefficient 2
- Bac blanc => coefficient 4

TECHNOLOGIE – SNT

Contexte :

En technologie et en SNT, les périodes d'évaluation ne seront pas uniformisées entre les classes et les enseignants sur les trois trimestres. Ainsi, il n'y aura pas de devoirs ou d'évaluations communes entre les niveaux, à l'exception de deux évaluations spécifiques en 3ème :

- Le DNB Blanc au second trimestre
- Certification PIX au troisième trimestre

Le niveau 6e se voit doté d'une attestation de réussite PIX

Cependant, les grands principes énoncés ci-dessous s'appliqueront à l'ensemble des classes, tout en respectant la liberté pédagogique des enseignants.

Évaluations et protocoles :

Les évaluations se déclinent en trois catégories principales, toutes mise en oeuvre par les trois enseignants de Technologie:

1. **Évaluations diagnostiques :**

Elles ne sont pas systématiques et se déroulent généralement en début de séquence, souvent sous forme numérique ou d'autoévaluation (QCM, Pix, etc.) pour le niveau de 5ème, ces évaluations sont en phase de test pour le nouveau programme de 4ème.

2. **Évaluations formatives :**

Elles portent sur certaines connaissances ou compétences, et peuvent être individuelles ou réalisées en groupe. Les productions peuvent être faites en classe ou à domicile, en mettant l'accent sur l'autonomie, la créativité, la collaboration et les contenus.

3. **Évaluations sommatives :**

Chaque séquence comprend au moins une évaluation sommative (deux ou trois pour les séquences plus longues).
Ces évaluations se composent de deux parties :

- Une évaluation des connaissances (liée au bilan et/ou à la synthèse)
- Un réinvestissement des connaissances à travers l'évaluation des compétences.

À la fin de chaque séquence, une synthèse est fournie aux élèves, indiquant les connaissances et compétences visées.

Les synthèses sont à apprendre, les fiches d'activités à relire. Des exercices d'entraînement sont réalisés offrant ainsi une préparation globale à l'évaluation.

Sur Pronote, les connaissances visées sont clairement précisées et la synthèse à apprendre est jointe en format numérique. Des réflexions sont en cours pour mettre en place une méthodologie de remédiation commune aux trois professeurs de technologie.

En cas d'absence d'un élève, celui-ci sera informé d'un éventuel rattrapage, lequel n'est pas systématique et reste à la discrétion de l'enseignant.

Enfin, chaque trimestre comptera au minimum deux notes, dont au moins une évaluation sommative.

4. **Autres évaluations :**

Une place importante sera réservée à l'oral : pour chacun des niveaux, au moins un exposé sera proposé aux élèves, individuellement ou en équipe, en fonction des projets réalisés dans l'année. Priorité donnée aux élèves de 3ème, en vue de l'oral du stage et du DNB (EPI). En SNT des évaluations type Travaux Dirigés sont menés.